Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 6 (1898)
Heft: 8

Artikel: Le cinquantenaire neuchâtelois
Autor: Mottaz, E.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-8191

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

6me année. No 8. Aout 1898.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LE CINQUANTENAIRE NEUCHATELOIS

Le canton de Neuchâtel a célébré il y a trois semaines, de la manière la plus enthousiaste et la plus grandiose, le cinquantième anniversaire de son émancipation et de sa réunion complète à la Suisse. Il y a plusieurs manières de fêter un événement de ce genre. Les uns veulent avant tout le rappeler au souvenir de la génération présente par un récit à la fois populaire et exact; d'autres croient qu'il faut montrer aux populations les événements eux-mêmes par une représentation scénique; d'autres enfin — ils sont toujours nombreux — organisent un banquet où un certain nombre de privilégiés connaissant déjà les événements historiques que l'on veut rappeler — je veux le croire du moins — en entendent parler de nouveau par les premiers magistrats du pays.

Les Neuchâtelois ont été servis à souhait, puisque les trois moyens dont il est fait mention ci-dessus leur ont été offerts.

Les deux premiers seulement doivent intéresser la *Revue historique vaudoise.*

C'est M. Numa Droz qui a été chargé de raconter au peuple neuchâtelois les étapes successives du rapprochement et enfin de la réunion définitive de son pays à la Suisse. Il l'a fait avec la clarté et la hauteur de vues

qu'on lui connaît depuis longtemps. Il a montré d'une manière à la fois limpide et sommaire les différentes phases du développement de l'idée suisse dans l'ancienne principauté depuis le premier traité de combourgeoisie avec Fribourg, en 1290, jusqu'au 1er mars 1848. Il a raconté avec beaucoup de détails intéressants la révolution dont on célébrait l'anniversaire. Il a enfin montré avec raison quelle était la situation des différentes contrées et des populations sous l'ancien régime afin que la génération actuelle pût facilement mesurer le chemin parcouru dans le développement économique, administratif et social.

On nous permettra d'emprunter à l'ouvrage de M. Numa Droz deux extraits concernant quelques points saillants et particuliers au pays de Neuchâtel.

Voici d'abord quelques lignes sur la formation de la principauté et sur l'unification du pays.

« Au début, le domaine royal des Comtes de Neuchâtel comprenait dans notre pays, le Vignoble, du lac de Bienne à Auvernier, le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers. Au delà d'Auvernier, le pays relevait des seigneurs de Colombier, de Gorgier et de Vaumarcus. Il y avait en outre des fondations ecclésiastiques : le prieuré de Bevaix qui remonte à 998, celui de St-Pierre de Vauxtravers, à Môtiers, mentionné pour la première fois en 1049, celui de Corcelles (1092), l'abbaye de Fontaine-André, au-dessus de Hauterive (1143), etc. Comme les seigneurs ecclésiastiques ne pouvaient tirer le glaive pour la défense de leurs droits temporels, ils choisissaient comme protecteurs ou *avoués*, des seigneurs laïques, qui se disputaient volontiers cette clientèle profitable. Tous ces droits, enchevêtrés les uns dans les autres, contrecarraient l'influence des comtes de Neuchâtel, qui cherchaient à s'en défaire pour unifier le pays et agrandir leur domaine royal.

» Une rivalité redoutable surgit entre eux lorsque fut constituée, en 1265, la seigneurie de Valengin comme vassale de Neuchâtel, en faveur de deux fils du comte Ulrich III : Berthold et Ulrich d'Arberg. Désireux de s'émanciper, les successeurs d'Ulrich d'Arberg, Jean et Thierry, prirent les armes contre leurs cousins de Neuchâtel, mais ils furent battus à Coffrane et faits prisonniers (25 février 1295)... Dès lors, les seigneurs de Valengin se tinrent tranquilles, mais ils ne supportaient pas moins avec impatience leur état de vassalité.

» Afin de défendre leur domaine contre les agressions du dehors, les comtes de Neuchâtel fondèrent le Landeron et le fortifièrent (1316); ils firent également de Boudry une place forte. Vers cette époque des hobereaux pillards s'étaient établis dans des châteaux forts, véritables repaires d'où ils sortaient, comme des vautours, pour rançonner ou détrousser ceux qui passaient à leur portée. Il y avait trois repaires de ce genre au Val-de-Ruz : Hocquincourt, près de Villiers, Bachontour, près de Savagnier, et Batoncourt, près de Chézard. Les comtes de Neuchâtel les détruisirent au XIVe siècle. Ils rasèrent aussi le château de Rochefort dont le seigneur, Vauthier, s'était mis en état de révolte contre eux (1401).

» C'est ainsi que peu à peu la maison de Neuchâtel étendait sa domination sur tout le pays. Elle finit par racheter, en 1563, la Seigneurie de Colombier pour 60,000 écus et en 1573 la Seigneurie de Valengin pour une somme égale. Gorgier et Vaumarcus subirent des phases diverses, passèrent en 1433 de la suzeraineté des comtes d'Estavayer sous celle des comtes de Neuchâtel, mais continuèrent à avoir une existence assez indépendante. Ces seigneuries appartinrent d'abord à la maison de Neuchâtel-Gorgier, puis furent inféodées séparément : Vaumarcus aux de Bonstetten (1595) et ensuite aux de

Büren (1675), Gorgier, beaucoup plus tard, aux Andrié (1749). »

Laissons maintenant le moyen âge et voyons quelle était la situation constitutionnelle de la principauté de Neuchâtel sous le régime prussien de 1814 à 1848. Après avoir rappelé les modifications profondes qui avaient été apportées dans l'organisation intérieure de la plupart des cantons en 1830 et 1831, M. Droz continue ainsi :

« ... La Charte-Constitution de 1814 avait institué sous le nom d'*Audiences* générales, un simulacre de Corps législatif, composé de telle manière qu'il était à la dévotion du gouvernement. On y trouvait tout d'abord le bureau du Conseil d'Etat, qui en avait la présidence, savoir : le gouverneur-président, le chancelier, le procureur général et le secrétaire d'Etat; puis dix conseillers d'Etat; puis les chefs de juridiction, sorte de magistrats à la fois administratifs et judiciaires nommés par le Conseil d'Etat, au nombre de vingt et un; enfin quatorze notables aussi désignés par lui. Ensemble 49 membres faisant partie du gouvernement ou contribuant à sa nomination. L'élément populaire n'était représenté que par trente membres élus au *troisième* degré ; c'est-à-dire que les assemblées primaires des communes se bornaient à choisir des électeurs qui élaboraient une liste double de candidats, et c'est la cour de justice de la juridiction, composée du chef de la juridiction et de douze à vingt-quatre justiciers qui faisait en réalité l'élection en réduisant cette liste de moitié.

» Dans ces conditions, que pouvait être la délibération ? Aucune bouffée d'air libre, d'air du dehors, d'air vivifiant ne pénétrait dans la salle des Audiences générales. D'initiative des députés, il n'y en avait point, et à quoi eût-elle servi? De publicité des débats, pas davantage ; la liberté de la presse n'existait d'ailleurs pas. De

contrôle sérieux de l'administration, pas de trace non plus. De séparation des pouvoirs, à peine une ombre. Les Audiences générales n'avaient pas même la prérogative fondamentale de tout parlement constitutionnel, celle de voter le budget. On leur soumettait, et encore pas toujours, les lois d'impôt; en outre les objets qu'il plaisait au gouvernement de leur faire ratifier. C'était une machine à endosser les responsabilités dont le Conseil d'Etat ne se souciait pas. Quant au gouvernement, il était nommé par le roi, mais en réalité se recrutait lui-même, car le roi désignait les candidats qu'on lui proposait. »

Après avoir mentionné quelques autres défauts de ce régime, M. Droz rend du reste justement hommage à la droiture des hommes d'Etat de l'époque. « Il faut reconnaître, dit-il, que les gouvernants s'inspiraient d'intentions honnêtes; ils croyaient sincèrement faire le bien du pays sans s'apercevoir que les temps marchaient, que les lumières gagnaient peu à peu les masses et développaient en elles les sentiments égalitaires... Les esprits clairvoyants se rendaient compte que cet état de choses ne pourrait plus durer bien longtemps. Gouverner, a-t-on dit avec raison, c'est prévoir. Les gouvernants de cette époque surent peut-être prévoir, mais à coup sûr, ils étaient dans une situation qui les empêchait d'agir. »

On sait de quelle manière a été résolu, le 1er mars 1848, le problème neuchâtelois. On sait aussi qu'il ne pouvait guère exister une autre solution.

Les grandes fêtes qui viennent d'avoir lieu ont prouvé surabondamment que les populations du canton de Neuchâtel ont voué une grande reconnaissance aux hommes d'action et de cœur qui ont réuni enfin à la Suisse l'ancienne principauté en la transformant d'après les principes qui avaient déjà prévalu dans presque tous les autres cantons.

Le point culminant de ces fêtes a été la représentation du bel ouvrage auquel l'auteur M. Philippe Godet a donné ce titre si juste de *Neuchâtel suisse*. C'est là surtout que le peuple neuchâtelois s'est donné tout entier ; c'est là que son enthousiasme et sa reconnaissance pour les hommes de 1848 se sont montrés sans détour ; c'est là que l'on a senti vibrer à l'unisson tous les cœurs ; spectateurs, acteurs, figurants, auteur enfin et surtout, ont été entraînés tous ensemble par les mêmes sentiments. Le spectacle de l'immense amphithéâtre occupé par plus de trois mille personnes était ainsi, à certains moments, non seulement intéressant, mais émouvant.

Celui qui se déroulait sur la scène ne l'était pas moins.

M. Godet a réussi à faire de *Neuchâtel suisse* un ouvrage qui est fidèle à l'histoire en même temps qu'à la tradition ; littéraire et archaïque tout à la fois. Les personnages du drame historique parlent volontiers le langage de leur époque, ils emploient même souvent les expressions qui sont contenues dans les mémoires et les chroniques du temps.

M. Godet a encore réussi à donner à l'ensemble de sa pièce historique une unité que l'on ne s'attendait pas tout d'abord à trouver dans une succession de douze tableaux, qui ne semblent pas avoir un lien bien grand entre eux. Cette unité est produite en partie par les intermèdes de musique et de déclamation qui amènent le spectateur, par une habile transition, d'une époque de l'histoire à une autre et ont aussi pour conséquence de ne pas laisser tomber l'intérêt. Les récits du Messager boiteux — une vraie trouvaille — relient ce que l'on vient d'entendre et de voir à ce qui va suivre.

Cette unité du drame de M. Godet est produite aussi et surtout par le principe immuable qui s'y montre à

toutes les pages : la marche constante du peuple neuchâtelois vers le peuple suisse, leur alliance toujours plus étroite, leur union plus complète toujours ardemment désirée et enfin réalisée au milieu de notre siècle. L'intérêt devient ainsi de plus en plus grand à mesure que le drame se développe. L'enthousiasme des spectateurs grandit dans la même mesure et la représentation se termine par une ovation grandiose et émouvante.

Il faudrait parler avec détails de l'ouvrage de M. Ph. Godet : la place me manque pour cela. Qu'il me suffise encore de dire que comme reconstitution historique, le spectacle était irréprochable et que l'on s'était donné une peine très grande pour qu'aucun détail ne fût oublié. Les décors ne laissaient non plus rien à désirer.

Parmi les scènes qui ont obtenu le plus de succès auprès du public, il faut citer celle de l'Arbre de la liberté, à la Chaux-de-Fonds, en 1792. C'était une évocation vraiment intéressante des mœurs révolutionnaires. Les applaudissements éclataient de toutes parts lorsque les enfants se plaçaient à genoux autour d'un petit arbre de liberté et chantaient la strophe fameuse :

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus ;
Nous y trouverons leur poussière
Et la trace de leurs vertus...

Et la scène traditionnelle du *Crêt-Vaillant*, au Locle, où un parti de Bourguignons pillards furent chassés par les femmes de l'endroit ! Et le départ des montagnards pour le Tir fédéral de Bâle, en 1844 ! etc.

La musique de M. Lauber s'adaptait très bien aux paroles et à la pensée de M. Ph. Godet. Quelques-uns des chants resteront certainement populaires dans toute la comté, comme on disait autrefois. Ce sera entre autres le cas de la très amusante chanson de Grandson et de Morat,

dont on me permettra de rappeler les paroles en terminant :

Chantons la chanson
De Grandson
Et de Morat,
La, ri, ra !

À Morat comme à Grandson,
Dig, din, don,
A Grandson comme à Morat,
S'enfuira
Le fanfaron
Bourguignon.

La cloch' de Grandson,
Dig, din, don,
Jusqu'à Morat
S'entendra.

File, file, sans façon,
Bourguignon !
Ton beau duc se souviendra,
La, ri, ra,
De la leçon
De Grandson.

E. MOTTAZ.

MAURICE GLAYRE ET LA RÉVOLUTION VAUDOISE

(Suite et fin).

Maurice Glayre dit dans sa lettre à Zschokke que le Deux-Cents de Lausanne décida sur sa proposition de demander à LL. EE. la convocation des Etats de Vaud. Le rapport qu'il présenta à cette occasion est à la fois un document important pour l'histoire de la révolution et une pièce qui montre de quelle manière son auteur envisagea les événements à l'instant même où ils devenaient menaçants aussi bien pour le pays dans son ensemble que pour le gouvernement bernois. Le lecteur retrouvera dans cet écrit la même sincérité et le même amour de la patrie que dans la lettre à Zschokke. Le voici :